

Limitations temporaires des usages de l'eau

Département de l'Ain Saône aval

ALERTE

Particuliers

Autorisé uniquement de 18h à 11h

Arrosage par goutte-à-goutte autorisé pour les plantes en pots



Pelouses, massifs fleuris et plantes en pots

Arrosage



Jardins potagers

Interdit

Arrosage des arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 3 ans autorisé de 18h à 11h



Espaces verts

Autorisé uniquement dans les stations de lavage



Véhicules

Lavage



Façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées

Interdit

Sauf conditions particulières

Fontaines



Fermeture

Publiques et privées en circuit ouvert

Interdits

Sauf activités commerciales et sous conditions particulières



Plans d'eau

Remplissage et vidange



Piscines privées et bains à remous (> 1 m³)

Interdits

Sauf conditions particulières

1 2 3 4

Niveaux d'alerte

Retrouvez toutes les infos de l'arrêté préfectoral sur le site www.ain.gouv.fr

